



## **ACADEMIE de VERSAILLES**

### **Déclaration préalable SNES FPMA Intra agrégés certifiés 16 juin 2010**

La politique libérale engagée depuis 3 ans, par le Gouvernement fondée sur le dogme du désengagement de l'Etat a déjà donné dans notre secteur des conséquences désastreuses: destructions massives d'emplois et asphyxie du service public d'éducation, aggravation des conditions de travail et d'études, perte vertigineuse du pouvoir d'achat et absence de revalorisation globale pour tous les personnels.

Instrumentalisant la situation actuelle de crise économique et sociale, il franchit une étape supplémentaire : n'osant prononcer le terme de rigueur, mais soucieux de rassurer les marchés il accentue la mise en œuvre de la RGPP dans toutes ses dimensions et annonce non plus le gel mais la réduction des dépenses publiques. Il durcit les mesures régressives pour les salariés du privé comme du public et les plus démunis : réforme des retraites, baisse des prestations sociales, nouvelles destructions d'emplois publics en particulier dans l'Education (-16000 emplois au Budget 2011), listant même dans les fiches adressées aux recteurs et IA par le Ministère, les 13 façons de trouver les gisements les plus rentables.

Depuis l'échec aux élections régionales, le recentrage de L'Elysée sur le terrain de l'Ecole, nouveau domaine réservé du Président de la république, est évident, avec une volonté manifeste d'y appliquer les recettes libérales sécuritaires et de la soumettre à des logiques à la fois budgétaires (économies de moyens) et idéologiques de tri social et de déréglementation génératrices de renforcement des inégalités. Non seulement la volonté d'imposer à la hussarde l'ensemble des réformes visant à transformer radicalement le système éducatif et son pilotage (gouvernance des établissements, socle commun, livret de compétences en collège, réforme des lycées...), les statuts et les missions des personnels ( orientation...) se poursuit, mais les attaques s'intensifient, pernicieuses sur le fond quant à la conception du service public et des statuts de la Fonction publique, arbitraires et occultes sur la forme quant aux méthodes utilisées par l'Administration.

Il en va ainsi de l'application des annonces faites en avril par Luc Chatel à l'issue des Etats généraux sur la sécurité à l'Ecole, reprises par Nicolas Sarkozy, et dont la mesure phare est la création du nouveau label **CLAIR** pour une centaine d'établissements difficiles à la rentrée 2010. S'appuyant désormais sur des discours qui font de façon totalement « innovante » force de loi, l'Administration en est réduite à mettre en œuvre et à décliner des injonctions venues directement de l'Elysée.

Véritable machine de guerre contre le service public d'Education, ce programme autorise la déréglementation la plus débridée des enseignements, du recrutement , des statuts , des

missions, des services et des rémunérations des personnels donnant des pouvoirs discrétionnaires aux C/ E. Il permet d'instaurer de façon sournoise une logique de Fonction publique d'emplois fonctionnels et une individualisation de la gestion des carrières des personnels, plaçant ces derniers dans un rapport de dépendance envers la hiérarchie locale, au détriment de la Fonction publique de statut fondant l'indépendance du fonctionnaire à travers des garanties individuelles et collectives. Il ne répond en rien aux besoins de ces établissements difficiles déjà fragilisés par les effets de l'assouplissement de la carte scolaire. En revanche, il crée des établissements de seconde zone sous prétexte de prendre en compte les spécificités d'une population scolaire et d'un environnement social, au risque stigmatiser davantage les élèves et les familles concernés. Il participe ainsi pleinement d'une nouvelle offensive contre la carte de l'Education prioritaire et traduit le renoncement de l'Etat à faire de l'Ecole un outil de réussite sociale pour tous.

La constitution de la liste des établissements CLAIR dans l'académie s'est faite dans le plus grand secret, par tractation entre le Recteur et les C/ E, en court-circuitant les instances représentatives et compétentes : CA d'établissement, CTP, CDEN ... Cette méthode, exclusivement soucieuse d'éviter débats et contestations, relève d'un déni total de démocratie, du dialogue social et de transparence et place les personnels et les parents devant le fait accompli.

Le SNES réaffirme également sa condamnation la plus ferme du dispositif d'affectation et de formation des lauréats concours 2010. La suppression au budget 2010 de tous les emplois stagiaires entraîne des conséquences désastreuses sur les conditions d'exercice et d'affectation de l'ensemble des personnels stagiaires comme titulaires, sur la réussite des jeunes et déstabilisera gravement les établissements.

Les **stagiaires** considérés comme moyens d'enseignement, contraints dès la rentrée d'assurer un service à temps plein et une formation qui s'y surajoute, se voient imposer un 4/3 de temps. L'allègement de service prévu « dans la mesure de possible », se traduira par une rémunération sous forme d'HS ou par l'imposition d'HS pour les collègues de l'établissement. Les préconisations en terme de ventilation de service (pas de classe à examen...) seront irréalisables en particulier dans certaines disciplines. Le choix fait par l'Institution d'une entrée dans le métier la plus violente qui soit place les personnels débutants dans la pire des situations professionnelles, génératrices d'une intolérable souffrance au travail voire de démissions précoces.

La charge de la formation, réduite à un compagnonnage, pèse désormais, de par le dessaisissement de l'IUFM, sur les seuls tuteurs, sans que leur soit octroyée une quelconque décharge. Les pressions de certains Corps d'inspection, n'hésitant pas à utiliser des arguments proches de contre vérités, à faire miroiter primes et avantages de carrière, pour inciter aux candidatures à cette fonction sont inadmissibles.

Dans les établissements le refus collectif d'assurer les fonctions de tuteur dans les conditions actuelles de la réforme s'est organisée et continue de prendre de l'ampleur. La **pétition** que nous avons initiée est très largement signée. Nous tenons, Madame la Secrétaire générale, à vous remettre de façon solennelle à l'ouverture de cette FPMA, les signatures collectées à ce jour (plus de 4100 signatures). Nous souhaitons que soit entendue et prise en compte l'expression massive de la Profession, à juste titre choquée de l'attaque que représente la prétendue réforme de la formation contre ce qui est le cœur de nos métiers.

**Blocage des postes**

Le volume atteint un niveau inédit et scandaleux. Il traduit la volonté d'imposer des orientations idéologiques au mépris du paritarisme, des règles communes de gestion et des droits au poste et à mobilité des personnels titulaires.

Pour satisfaire au dogme du renvoi au local, l'Administration a pris, avant d'en venir au déblocage partiel de 16 postes CLAIR sur la trentaine initialement bloqués, le risque de laisser des postes non pourvus faute de candidatures. Dix huit postes restent cependant bloqués et soustraits du mouvement intra dont 3 de façon conditionnelle, ce qui reste inacceptable car ils entérinent le recrutement local. Découvert grâce à notre travail préparatoire de commissaires paritaires sur les documents du mouvement, ce blocage traduit bien les orientations d'une Administration qui considère qu'elle n'a plus aucune information préalable à faire, aucun compte à rendre dans les instances compétentes et qu'elle peut à tout moment, exercer un pouvoir de type absolutiste.

En ce qui concerne les **affectations des stagiaires**, nous réitérons notre opposition résolue aux modalités retenues par le Rectorat de pré affectation des stagiaires sur supports réservés, postes et BMP. Nous maintenons notre revendication d'affectation des stagiaires **en août** après leur affectation dans les académies sur des supports correspondant à des BMP dont la quotité ne peut excéder 1/3 du service. Nous exigeons la tenue d'un véritable **GT** et la **communication préalable** aux représentants élus des personnels des **critères d'affectation** retenus par l'Administration.

**L'analyse de la liste des supports réservés** communiquée par le Rectorat suite à nos interventions répétées fait apparaître les éléments suivants :

- très majoritairement les supports correspondent à des postes bloqués en établissement (2/3 des supports soit 400 postes) soustraits du mouvement. Dans certaines disciplines plus de 50% des supports sont des postes (Lettres modernes, HG, Maths, Doc, Education...).
- des inégalités criantes de répartition entre départements: concentration des supports dans les Yvelines et les Hauts de seine alors que le département du Val d'Oise n'accueille qu'une faible proportion de stagiaires.
- une concentration problématique dans certains établissements qui peuvent parfois accueillir jusqu'à 12 stagiaires !

Cette liste est d'ailleurs incomplète puisqu'une centaine de supports reste encore à trouver.

Nous demandons donc à avoir communication le plus rapidement possible de l'ensemble des supports stagiaires

Si nous prenons acte que des déblocages de postes ont été effectués en vertu de la demande que nous avons exprimée, pour permettre la réaffectation réglementaire des MCS sur poste vacant le plus proche, l'analyse du projet d'affectation confirme bien que la préemption de 400 postes a bafoué les droits des collègues : mutations de collègues en rapprochement de conjoints rendues impossibles ( LM : 11RC lésés, HG 9), collègues mal mutés qui auraient pu obtenir un meilleur rang de vœu ( 40 en Maths, 25 en HG , 15 en LC) , des collègues en extension qui auraient pu être mutés dans leurs vœux (Maths :7), collègues non mutés ( SVT : 7, Maths :15, HG : 24, LC :3), RRE lésé (1 en HG), augmentation des affectations sur ZR des néo titulaires ( LM : 75% des participants obligatoires).

Enfin, le blocage de poste au titre des **internats d'excellence** (éducation) est totalement inadmissible. Outre que nous récusons sur le fond le principe même des internats d'excellence, aucune information n'a été faite par l'Administration sur ce sujet, que ce soit en CTP ou en direction des collègues. Par ailleurs, l'Administration n'a pas été en mesure de montrer en quoi le service dans ces internats impliquerait des conditions d'exercices particulières qui dérogeraient aux obligations liées au statut des CPE et des exigences en termes de compétences que leur formation et leur qualification ne garantiraient pas.

Nous souhaitons également que soit réexaminé le **blocage anticipé de postes** pour la **rentrée 2011** au titre notamment de la création de postes spécifiques: là aussi ni discussion ni information préalable n'ont eu lieu en CTP.

Ce blocage massif conjugué au solde négatif des créations et suppressions de postes (-128 postes à la rentrée 2010 en lycées et collèges), a des effets ravageurs sur la fluidité d'un mouvement intra déjà largement compromise les années passées. Enfin, la préemption de BMP aggravera d'autant les affectations des TZR lors de la phase d'ajustement.

**C'est pourquoi nous exigeons la réinjection dans le mouvement de tous les postes bloqués** – autres que ceux justifiés par des problèmes d'excédent et ceux réservés aux personnels handicapés - afin que les droits des collègues demandeurs de mutation soient respectés et satisfaits dans le strict respect de l'examen des vœux et barèmes.

Nous souhaitons également attirer l'attention de l'Administration sur un problème particulier :

- Un certain nombre de stagiaires de l'académie seront en renouvellement de stage l'an prochain du fait de congé maternité ou maladie. Ces situations sont connues de l'Administration. Nous demandons donc communication de la liste et que les postes qu'ils ont obtenus au projet soient reversés ds le mouvement. Par ailleurs l'Administration a-t-elle procédé à la réservation de supports pour ces stagiaires ?

Nous tenons également à réaffirmer notre opposition à la décision du Recteur offrant aux **agrégés** la possibilité de cumuler la bonification de 90 points sur vœux lycée et celle de RC , de RRE ou de stabilisation TZR sur des vœux restreints lycée. Outre qu'elle allonge la liste des coups de force dans l'académie puisque la quasi-totalité des organisations syndicales s'y opposait, elle démontre à quel point le mouvement est mis sous tutelle afin de faire passer des orientations idéologiques en lien avec les réformes du second degré en cours. L'examen du projet d'affectation confirme tous les effets iniques et insidieux que nous avons soulignés pour étayer notre opposition. Nous demandons l'abandon de cette mesure pour l' an prochain. En tout état de cause, le Rectorat s'étant engagé à faire un bilan de cette mesure, nous souhaitons qu'il nous soit communiqué dans les plus brefs délais.

**SPEA** : Nous tenons à redire notre opposition aux modalités qui sont retenues depuis désormais depuis 2 ans pour le mouvement Spéa et qui en font un mouvement totalement dérogatoire au mouvement général : pilotage exclusif par les seuls corps d'inspection et les CE (avis souvent non argumentés, classement hors critères objectifs, évacuation du barème...). Nous avons pris acte des engagements de Madame la secrétaire générale lors du GT barèmes sur une harmonisation des approches des Corps d'inspection sur les affectations des stagiaires. Nous rappelons notre opposition au profilage des postes dont il se confirme que beaucoup restent vacants après mouvement et notre exigence qu'en tout état de cause les affectations se fassent sur des critères objectifs avec respect de l'ordre des vœux des collègues et un départage au barème.

### **Publication projet / paritarisme**

A travers la note de service définissant les modalités du mouvement déconcentré le Ministère continue d'engager une offensive radicale contre les droits des personnels et **le paritarisme**. cette attaque qui s'inscrit dans une logique renforcée d'individualisation de la gestion et des carrières des personnels, nécessite de faire disparaître les règles collectives fondées sur des éléments transparents et équitables applicables à tous et connus de tous notamment le barème. Le droit des personnels à être défendus individuellement et collectivement dans des instances

par leurs élus, principe fondateur de la FP est ainsi visé. C'est ce qui motive pour le seconde année la décision de publier les projets d'affectations (inter et intra) forcément entachés d'erreurs. Nous continuons de dénoncer avec la plus grande fermeté cette opération : d'abord parce qu'il s'agit d'une de mystification en direction des collègues qui ne disposent pas de tous les éléments pour vérifier que leurs droits ont été respectés ; ensuite parce que cette publication vise à priver les instances de leur rôle de contrôle des opérations dans le respect du barème et des vœux de chacun.

Nous avons pris acte, nous l'avons déjà dit que dans l'académie le Recteur par les choix qu'il a effectués donne la garantie que la FPMA pourra jouer pleinement son rôle.

